

# **MODALITÉS D'INSCRIPTION AU CENTRE DE LOISIRS DE SAINT LAMBERT LA POTHERIE**

## **PÉRIODE ESTIVALE 2020**

Dans le contexte sanitaire actuel, les inscriptions au centre de loisirs pour la période estivale se feront exceptionnellement en ligne via google forms du 15/06/2020 au 21/06/2020. Au-delà de cette date, nous ne serons pas en mesure de garantir l'accueil de votre (vos) enfant (s).

Exceptionnellement, aucun nombre minimum de jour d'inscription n'est requis pour cette période. Cependant, le nombre d'enfants sera limité à 50 par jour.

Chaque dossier d'inscription doit être complet et comprend :

- la fiche sanitaire et d'autorisations (uniquement dans le cas d'une première inscription),
- le montant du règlement par chèque, espèces ou chèque vacances (vous trouverez la fiche des tarifs sur le site de la mairie),
- votre attestation CAF ou MSA,
- le bulletin d'adhésion à l'Association Familles Rurales dont la cotisation s'élève à 31 € (valable jusqu'à la fin de l'année) pour les familles n'ayant jamais inscrits leurs enfants au centre de loisirs sur l'année scolaire 2019/2020.

Il convient de faire deux règlements distincts ; un règlement pour le centre de loisirs, un autre règlement pour la cotisation à l'association. Les chèques devront être libellés à l'ordre de AFR ANJOU.

Les documents et le règlement seront à déposer dans la boîte aux lettres de l'accueil de loisirs (à l'entrée du périscolaire de Félix Pauger) au plus tard le 21/06/2020. Toute inscription sans règlement à cette date ne pourra être validée.

L'ensemble des documents nécessaires à l'inscription sont téléchargeables sur le site internet de la mairie → Services aux Habitants → Enfance et Jeunesse.

Pour toute information : [afr.stlambert@gmail.com](mailto:afr.stlambert@gmail.com)

A très bientôt.